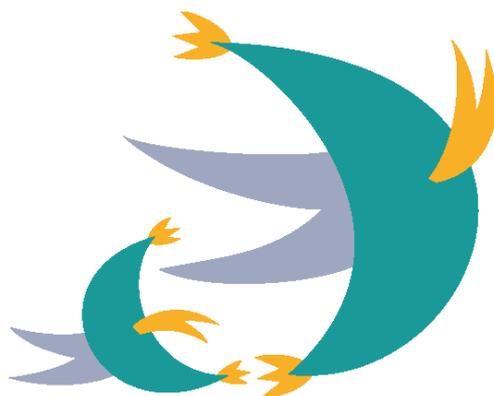




Projet associatif



SAUVEGARDE
DE L'ENFANCE
Finistère



Notre identité

La Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes du Finistère est une association d'action sociale qui veille au respect du droit des personnes et participe à la prévention et à la lutte contre toute forme d'exclusion sociale, conformément aux principes énoncés par sa charte.

L'Association entend contribuer à l'exercice effectif d'une solidarité collective grâce au concours de ses membres et de ses acteurs, par ses positionnements, son militantisme et surtout par le bilan de ses actions. Sa conception de la solidarité requiert attention, respect, accompagnement des plus démunis afin que chacun puisse trouver sa juste place dans la société. Ces principes doivent conduire à un « savoir-vivre ensemble », pratique opposée à l'ignorance, l'égoïsme et l'exclusion d'autrui. Pour trouver sa juste place, chacun doit pouvoir développer ses compétences à sa mesure, dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la santé physique et psychique, dans un climat de confiance et de respect réciproque.

La Sauvegarde de l'Enfance s'adresse en priorité aux personnes, enfants, familles, adolescents, adultes, susceptibles de bénéficier, à leur demande ou sur actions prescrites, d'accompagnements éducatifs, pédagogiques ou thérapeutiques. Quoi qu'il en soit de la nature et de l'origine des aides proposées, l'association considère qu'il est impératif de rechercher, en toutes circonstances, l'adhésion, la contribution et la participation de l'utilisateur qui en est le principal acteur et bénéficiaire. De ce fait, les aides apportées sont temporaires et limitées dans le temps à leur stricte utilité. L'association estime qu'il est possible et fondamental de mobiliser les ressources et capacités de l'utilisateur qui demeure sujet de sa propre évolution, y compris lorsqu'il s'agit d'actions prescrites et présentant un caractère contraignant.

Aussi l'Association entend-elle promouvoir la défense des droits civiques des usagers chaque fois que nécessaire, et éventuellement agir en justice à cet effet.

La qualité de membre de l'Association suppose la volonté de partager une certaine conception de l'homme : la personne est digne de respect et de considération, elle est en évolution et ne se réduit pas à la somme de ses difficultés, elle est partie prenante au débat de sa prise en charge, et elle a droit aux explications et justifications des mesures prises à son égard, au regard des libertés fondamentales.

L'Association veille à ce que les représentants des usagers participent légalement, réglementairement et de fait aux instances et modalités appropriées mises en place au sein de chaque établissement et service conformément à la loi 2 janvier 2002.

Notre place dans l'environnement

L'Association contribue activement à la mise en œuvre des politiques sociales en direction des familles, des personnes ou des groupes aux fins de développer ou de restaurer leurs capacités à être acteurs de leur vie. A ces fins, des administrateurs participent en qualité de militants, d'experts ou à titre de formation au bénéfice de l'association, à des instances départementales, régionales ou nationales : UNASEA (Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes), URASEA (Union Régionale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes), commissions départementales de mise en place ou de révision des politiques sociales, Commissions du Conseil Régional pour les formations des personnels, instances d'UNIFAF (Fonds d'Assurance Formation de la Branche Sanitaire, Sociale et médico-sociale)... Ces participations font l'objet d'un rapport en Assemblée Générale, essentiellement pour les préconisations devant avoir des effets sur les réflexions, adaptations et mutations à venir.

L'Association tient compte des politiques sociales, de leur évolution, des dispositifs permettant un exercice en adéquation avec les missions et réglementations. Elle fait connaître ses avis et positions, et en règle générale est partie prenante au débat pour l'amélioration des réponses sociales.

L'Association est un relais des grandes causes nationales régulièrement initiées afin de combattre la maltraitance, l'exclusion, la discrimination, la précarité, la violence, l'intolérance. A son initiative, ou en collaboration avec d'autres partenaires associatifs, elle organise des débats, conférences, dossiers de presse, dossiers à l'intention des décideurs, élus, collectivités locales, institutions de contrôle ou de tutelle pour défendre, améliorer, mieux organiser les droits fondamentaux des personnes.

L'Association œuvre et contribue à la professionnalisation des acteurs du secteur social et médico-social.

Nos engagements

Les missions de l'Association sont menées essentiellement par des professionnels qualifiés et personnels encadrants et administratifs diplômés qui interviennent dans 5 secteurs d'activité différents : socio-éducatif, médico-social, formation, prévention et insertion.

De ce fait, l'Association dispose, au-delà des actions d'accompagnement, préventives, d'aide au développement personnel et à la citoyenneté ou réparatrices, d'un potentiel d'expertise global. Ces moyens sont mis à la disposition des pouvoirs publics (Etat, Conseil Régional, Conseils Généraux, municipalités) ponctuellement ou pour des actions à moyen terme.

L'expertise de terrain, de recherche prospective et d'innovation requièrent la mise en place d'une formation continue ambitieuse, de qualité et en phase avec les objectifs retenus. La qualité globale du service aux usagers, le dynamisme, l'évolution et la mutation des institutions, la réflexion sur les pratiques internes ou externes s'en trouveront renforcés.

Qu'il s'agisse des usagers ou du personnel associatif, l'Association entend promouvoir une dynamique de recherche de solutions aux situations critiques. Les compétences et fonctions des salariés s'exercent dans le cadre de projets de service bien identifiés.

L'association entend promouvoir, au bénéfice de ses salariés, une politique de mobilité professionnelle et si possible inter-associative, réaliste et adaptée à la recherche de compétences nouvelles. La promotion, la reconversion, le changement de fonction nécessitent, pour être effectifs : évolution, renouvellement, formation tout au long de l'exercice professionnel.

Parallèlement à l'accompagnement et au soutien librement consentis, l'Association estime qu'il est essentiel de mener des actions préventives et formatives aux fins d'éviter ou de limiter les interventions réparatrices ou contraintes.

Citons à titre d'exemple :

- Le soutien et l'aide à la parentalité.
- Les actions de développement personnel et d'insertion.
- L'intervention et l'action auprès des jeunes dans les établissements scolaires ou spécialisés pour la santé et la prévention des conduites à risques.
- La formation initiale et la qualification des personnels avec compétence sur l'ensemble de la Région Bretagne.
- La formation continue tout au long de la vie pour les personnels du secteur social et médico-social.
- Les actions de conseil ou d'accompagnement pédagogique ou thérapeutique en faveur de la réussite scolaire.

Rappelons que les actions menées par les administrateurs bénévoles, les bénévoles d'intervention et les professionnels nécessitent l'adhésion à la charte Associative annexée au présent document, mentionnant l'absolue nécessité du respect de la personne humaine, le refus de toutes les formes d'exclusion, le refus de toutes discriminations.

Le pilotage de nos actions

Au regard de ces orientations, l'Association se fixe un programme annuel d'actions, tant pour ce qui concerne les bénévoles que les professionnels, programme qu'elle pilote et évalue. L'évaluation des missions est absolument nécessaire pour apprécier la pertinence des plans d'action et décider des orientations futures. L'évaluation fait partie d'un objectif plus global de démarche qualité.

L'évaluation suppose et exige l'extension d'une culture de l'action et de la parole à une culture de l'écrit. Bien que, l'éducatif, le pédagogique et le thérapeutique s'effectuent dans des relations singulières qu'il est vain de vouloir résumer et limiter à des propos écrits, il est cependant nécessaire que les actes professionnels fassent l'objet d'une signature institutionnelle validée par la direction. L'engagement de nos responsabilités, inhérentes à notre mission, suppose le développement de cette culture de l'écrit, dans la mesure où :

- le professionnel de l'action sociale et médico-sociale partage son action, celle-ci est transmissible, tant en équipe inter-disciplinaire que dans la durée ; et l'utilisateur peut demander à en avoir connaissance,
- la révision et l'évolution des situations ne peuvent se faire qu'à partir de projets consignés,
- un certain nombre d'actes peuvent faire l'objet de contentieux.

L'évaluation interne est sous tendue par une culture institutionnelle, fonctionnelle, professionnelle. Cette évaluation est datée et se rapporte à un moment de l'histoire de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte, de ses capacités, des stratégies de travail arrêtées.

Chaque année, l'Association ainsi que les établissements et services rendent compte dans leur bilan annuel, des modalités de fonctionnement et de participation des usagers aux dites instances et établissent un état des questions soulevées et des réponses apportées ou susceptibles d'être apportées.

Nos actions spécifiques requièrent un pilotage associatif pour la cohérence interne avec le projet Associatif et les programmes pluri-annuels de l'Association, pour l'harmonisation départementale ou régionale avec les partenaires et instances de contrôle, pour une nécessaire coopération inter-associative ou inter-services. Sur ces programmes arrêtés par la Direction Générale, le Conseil des Directeurs retient, pour chaque programme, les moyens mis à disposition, les modalités d'action et les personnes retenues ès qualité. Les travaux ainsi menés, sont des documents de l'Association ou des Associations co-contractantes, les moyens de diffusion externe étant parallèlement définis par les instances politiques associatives. Pour ces missions, le travail en réseau, tant avec le secteur associatif qu'avec le secteur public, est privilégié.

Perspectives

Si nous voulons que les solidarités que nous souhaitons promouvoir soient effectives, il faut aussi que l'action développée par notre association soit lisible et reconnue en externe, portée par les militants d'une cause et en particulier par des bénévoles associatifs.

Nous affirmons que l'association est un lieu de socialisation politique et professionnelle qui implique un travail de co-construction de projets innovants et ambitieux par ses membres bénévoles, ses professionnels et ses usagers.

Nous apportons une attention particulière à l'adéquation de notre réponse aux besoins identifiés sur les territoires d'action sociale, dans une perspective de développement durable en contribuant activement à l'élaboration des politiques départementales.

Nous avons la volonté de veiller à la communication et la valorisation de nos savoir-faire, de développer nos relations avec les décideurs politiques, de nous situer en observateur du social et de témoigner auprès de l'opinion publique.

Nous militons pour l'adhésion à l'association de tous ceux qui se sentent concernés par son projet et sa dimension formatrice à la citoyenneté. Ceci exige une vie associative conçue comme lieu de débats, d'élaboration de projets et de mobilisation de la société civile. Nous souhaitons nous inscrire dans une dynamique du mouvement associatif qui contribuerait à la reconnaissance d'un statut spécifique pour les associations exerçant une mission d'utilité sociale.